Commission Départementale des terrains et Installations Sportives

Procès-Verbal n° 10

Réunion du 8 février 2024 par voie électronique

Animateur : **M. D. COZETTE**

Présents : **MM. J.C. VIGNAL – D. CORDIER - M. KIANPOUR - F. GUERFI (CD) - G. DELORME (CD) - W. BONNEFOUS (CDA)**

La commission prend connaissance des extraits des Procès-Verbaux de la Commission Régionale Terrains et Installations Sportives des 16/01,23/01 et 30/01/2024

POUR INFORMATION :

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS :

Classements initiaux :

ISSY LES MOULINEAUX – GYMNASE ROBERT CHARPENTIER – NNI 920409903
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 1 signée par le propriétaire le 12/01/2023 et transmet à la F.F.F.
Transmet une Copie à la Commission Régionale Futsal.

Confirmations de niveau de classement :

LE PLESSIS ROBINSON – PARC DES SPORTS DU HAMEAU N°1 – NNI 920600101 Cette installation sportive est classée T3 SYN jusqu'au 19/03/2024. La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in situ du 15/12/2023 et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

ISSY LES MOULINEAUX – STADE CHRISTINE GUILLAUME – NNI 920400102 La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier par suite de la décision de la C.F.T.I.S. du 23/11/2023, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis :
- Tests in situ du 26/09/2023.

- Plan des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité du 08/01/2024

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 18/09/2033.

NANTERRE – STADE GABRIEL PERI N°1 – NNI 920500101

Cette installation sportive est classée T4 PN jusqu'au 03/12/2023. Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 16/01/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 PN du 08/01/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite
- Plan côté des vestiaires
- Plan de masse
- A.O.P.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et la zone technique doit être tracée en tirets devant les bancs joueurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 PN jusqu'au 16/05/2032.

GENNEVILLIERS – GYMNASE JOLIOT CURIE – NNI 920369902

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de l'Attestation Administrative de Capacité et confirme le classement en niveau FUTSAL 4 jusqu'au 14/11/2033.

Changements de niveau de classement :

ANTONY – STADE GEORGES SUANT N°3 – NNI 920020103

Cette installation sportive est classée T7 Prov jusqu'au 19/03/2017. Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 13/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T7 SYN du 17/11/2023 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/12/2023

Elle constate les non-conformités majeures suivantes : - Dimension de l'aire de jeu de 72x44m (70m de longueur maximum pour une installation FOOT A8 et 90m de longueur minimum pour une installation grand jeu) - Présence d'oreilles accrochées aux poteaux. Elle rappelle que tous renforts à la barre transversale et aux poteaux verticaux sont interdits (Art 3.9.1.2)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement et la met en retrait de classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut y être organisée.

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

CHATILLON – GUY MOQUET N°1 – NNI 920200101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E5 jusqu'au 12/10/2023.

A la demande du SCM CHATILLONNAIS, contrôle de l'éclairage effectué par M. CORDIER, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts-de-Seine, le 26/12/2023.
La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée le 26/12/2023. Au regard des éléments transmis :
- Eclairement moyen horizontal : 350 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50
- Facteur d'uniformité : 0.73
Cette installation était classée E5, pour permettre le changement de niveau en E4 il faut transmettre une étude d'éclairement. Dans cette attente, la C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/01/2026.

ANTONY – STADE GEORGES SUANT N°2 – NNI 920020102
L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.
A la demande de la Mairie d'Antony, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 17/01/2021.
La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 17/11/2023. Au regard des éléments transmis :
-Eclairement moyen horizontal : 124 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.17
- Facteur d'uniformité : 0.40
La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 23/01/2026.

ISSY LES MOULINEAUX – CITE DES SPORTS – NNI 920400101
L'éclairage de cette installation sportive est classé E4 jusqu'au 16/12/2023.
A la demande de la Mairie d'Issy-Les-Moulineaux, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 16/01/2021.
La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 15/12/2023. Au regard des éléments transmis :
- Eclairement moyen horizontal : 561 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55
- Facteur d'uniformité : 0.73
La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 23/01/2026.

ANTONY – STADE DE LA GRENOUILLERE N°2 – NNI 920020402
A la demande du Conseil Général des Hauts de Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. KIANPOUR, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine, le 05/12/2023.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement pour un éclairage FOOT A8.
Au regard des éléments transmis :
- Eclairement moyen horizontal : 134 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.03
- Facteur d'uniformité : 0.11
La C.R.T.I.S informe que les résultats ne sont pas conformes au cahier des charges pour une aide financière FAFA. (Le FU doit être de 0,40 minimum).

ANTONY – STADE DE LA GRENOUILLERE N°3 – NNI 920020403
L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé. A la demande du Conseil Général des Hauts de Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. KIANPOUR, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine, le 05/12/2023.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement pour un éclairage FOOT A8.
Au regard des éléments transmis :
- Eclairement moyen horizontal : 207 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.21
- Facteur d'uniformité : 0.40
La C.R.T.I.S constate la conformité de cet éclairage au cahier des charges FAFA du FOOT A8.

COLOMBES - STADE YVES DU MANOIR A8 N° R2-3 – NNI 920250112
L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé. A la demande du Conseil Général des Hauts de Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. KIANPOUR, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine, le 05/12/2023.
La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement pour un éclairage FOOT A8. Au regard des éléments transmis :
- Eclairement moyen horizontal : 406 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48
- Facteur d'uniformité : 0.61
La C.R.T.I.S constate la conformité de cet éclairage au cahier des charges FAFA du FOOT A8.

Avis préalables terrain et éclairage.

COLOMBES – COMPLEXE SPORTIF SALLE PRINCIPALE – NNI 920259903
Cette installation sportive n'est pas classée. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement en niveau FUTSAL 1, ainsi que des documents transmis :
- Demande d'avis préalable en date du 23/01/2024
- Lettre d'intention de réalisation des travaux du 15/01/2024
- Plan de situation
- Plan de masse
- Plans des aires de jeux et des coupes transversales
- Plans des locaux et des tribunes
- Dossier de revêtement des sols sportifs
La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S

SEVRES – STADE JEAN WAGNER – NNI 920720201
L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :
- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 11/01/2024.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 104x64m) avec 4 mâts de 22m équipés de 3 projecteurs LED (KERIS) (12 projecteurs KERIS 5 ASY et KERIS 6 ASY au total)
- Etude d'éclairement de ECLATEC du 10/11/2022.
Au regard des éléments transmis à l'étude d'éclairage : Eclairement moyen horizontal : 153 lux Facteur d'uniformité : 0,65 Rapport Emin/Emax : 0,44 Eblouissement (Glare rating) : 40
La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

DIVERS :

La CDTIS représentée par Monsieur CORDIER Daniel effectuera une visite du gymnase REPUBLIQUE de CHATILLON NNI 920209901 avec Monsieur DULORME Nassim Directeur des sports.
Cette visite ayant pour but de conseiller la mairie de CHATILLON à la réalisation d'aménagements pour pouvoir accueillir les officiels dans de bonnes conditions.
Après la réalisation des travaux la CDTIS accompagnera la mairie de CHATILLON dans la demande d'un classement initial de son gymnase.

Prochaine réunion sur convocation.

L'Animateur.